



Lundi 23 janvier 2012

- Heures supplémentaires
- Des vieux gants pour les salariés

Heures supplémentaires des usages qui se font et se défont au gré de la direction.

Jusqu'à maintenant le samedi c'était payé huit heures, les salariés ne prenaient pas la totalité de leur pause, ils commençaient à 5H30 et partaient à 12H30.

Aujourd'hui sous couvert de vouloir respecter la loi et les accords, la ligne hiérarchique aurait pour consigne de payer le samedi selon les heures de travail effectif, notamment en organisant les pauses de façon à ne pas les positionner en fin de poste.

Ce que dit le code du travail est l'obligation d'organiser 20 mn de pause pour 6 heures de travail (art. L. 3121-33 du code du travail).

Le CUET en continuant à organiser, le samedi, une pause de 20 mn lors de la séance du samedi matin, reste donc respectueux de la loi.

Ce que dit l'accord ORTT de Renault Cléon, à l'article 2.4.2 ; pour l'aménagement du temps de pause, il est mentionné que : « Sous réserve d'adaptations sectorielles pouvant être définies d'un commun accord au mieux des intérêts de tous... ». Donc l'accord ORTT n'est pas restrictif, des adaptations peuvent être définies, même le fait de positionner les temps de pauses en fin de poste, contrairement à ce que dit la Direction.

Alors de quoi parle-t-on aujourd'hui ?

Nous avons démontré que sur les 45 mn de pauses au moins 25 peuvent être placées à la fin de la séance de travail.

Dans ce cas les véritables intentions de la Direction ne sont-elles pas de vouloir grappiller près d'une demi-heure de HS qu'elle ne veut plus payer ?

Ce qui est certains c'est qu'il n'est pas interdit, pour n'importe quel patron d'avoir de la reconnaissance envers ceux qu'il nomme ses collaborateurs.

Il est donc incompréhensible de ne pas revenir sur cet usage qui permettait, un peu de reconnaissance (qui devient de plus en plus rare) pour tous les salariés qui acceptent cette séance supplémentaire de travail le samedi matin.

Depuis cette malencontreuse décision de la Direction, FO a déjà obtenu, un léger recul de la Direction avec l'officialisation de payer 7 heures au lieu de 6 heures les salariés d'équipe d'après midi venant faire des heures supplémentaires le samedi matin.

Ce que FO réclame c'est d'officialiser une fois pour toute ce qui c'est toujours fait à Cléon pour les heures du samedi matin, c'est sur cela que FO a demandé à rencontrer la Direction.

Des économies encore des économies.

Des vieux gants pour les ouvriers !!!

Les économies orchestrées par la Direction ne se font plus maintenant que sur le dos des salariés mais aussi sur les mains des opérateurs travaillant sur les lignes de montage.

Maintenant, au département ACB, on nous fait travailler avec des gants recyclés. C'est super, les gants sont déjà très détendus donc plus facile à mettre, on a moins peur de les salir puisque leur aspect est clairement pas net, et on pourrait même dire que la performance du taux d'accidents serait extraordinaire, si nous n'augmentons pas le nombre de coupures des mains avec des gants dans lesquels il resterait des copeaux.

Tout cela est grotesque et pourrait dénoter une vision peu élogieuse de la Direction pour les salariés.

Pour faire des économies la Direction pourrait, peut être, commencer par elle-même en arrêtant de s'octroyer des véhicules de fonction (qui elles... sont toujours neuves) pour ne parler que de cela.

**L'adhésion c'est la force du salarié
Rejoignez FO ... La force syndicale.**

Pour nous contacter :

Romuald Aurensan: 68862, Philippe LEBRET: 68362, Olivier FLEURY: 61691, Cédric Gamer : 67344, Antony Spinos: 68210, Guillaume Lechangeur: 61787, Cyril GILLES : 68504, Delphine El Hachemi : 61505

Site Internet : www.fo-renault-cleon.e-monsite.com

E-mail : fo.cleon@renault.com

www.fo-renault.com